

Association La Marelle Enchantée
Le Village
04500 MONTAGNAC-MONTPEZAT

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE **(Pandémie au Coronavirus SARS COV 2)**

V1.1

Applicable jusqu'au 31/08/2020



Mai 2020

Table des matières

Le Risque : Le virus	3
Actions de prévention pour limiter l'entrée du virus	4
Les Salariés :	4
Les Usagers.....	4
Actions Préventives pour réduire la transmission du virus	5
Les Salariés	5
Arrivée et tenue des salariés :	5
Départ des salariés :	5
Les équipements de protection Individuelle :	6
Organisation du temps de travail.....	6
Accueil du public :	7
Transmission du départ :	7
Repas :	7
Change :	8
Sieste et utilisation des dortoirs :	8
Entretien des locaux et du matériel :	8
Gestion des jouets et des activités :	9
Retour après le confinement :	10
Symptôme chez un salarié :	10
Les Usagers.....	11
Les conditions d'accueil :	12
Les équipements de protection Individuelle :	12
Accueil du public :	12
Transmission du départ (le soir) :	13
Repas :	13
Symptôme chez un usager :	13
Plan de communication	15
Avec le personnel.....	15
Avec les usagers	15
Gestion matérielle :	15
Outils pour application.....	16

Le Risque : Le virus

Le Virus : SARS Cov-2

La Maladie : Covid-19

Généralités :

Temps d'incubation : entre 2 à 14 jours (généralement 4 -6jours)

La personne infectée peut être contagieuse avant l'apparition des symptômes.

La durée de contagiosité est évaluée à environ 20 jours.

Le virus ne se transmet pas à travers la peau.

Type de transmission la plus fréquente : postillons.

Le virus aime le froid et l'humidité. Il persiste en milieu humide et sur les surfaces lisses ; sur le carton (24h), sur le plastique (3j), sur l'acier (4j) et sur le verre (5j).

Le virus ne se multiplie pas en dehors des cellules.

Le virus est recouvert d'une membrane lipidique avec des protéines de surfaces.

Les symptômes :

Il n'y a pas toujours de symptômes. Les symptômes les plus généraux sont : toux, fièvre, courbatures, céphalée, fatigue, diarrhée, perte d'odorat et de goût, mal de gorge, douleur dans la poitrine.

Statistiques :

- 80 % : guérison sans traitement
- 15 % : symptômes graves avec hospitalisation
- 5 % : réanimation
- Guérison > 98 % des cas

Facteurs de risque :

- Age > 65ans,
- Hypertension artérielle compliquée,
- Obésité, coronaropathie,
- AVC,
- Diabète non équilibré, etc.

Le virus et les enfants :

Les enfants peuvent être porteurs et transmetteurs de virus, sans symptômes, mais la transmission est beaucoup moins fréquente :

- Leur immunité est différente de celle des adultes
- Sans symptômes = pas de toux, pas d'éternuement = moins de postillons
- La charge virale (la concentration du virus) est beaucoup moins importante chez les enfants

Les enfants sont en règle générale peu symptomatiques.

L'infection par le SARS-CoV-2 est moins fréquente chez les enfants que chez les adultes.

Les enfants et les jeunes ne sont pas identifiés comme des personnes particulièrement vulnérables au COVID-19 mais certains d'entre eux peuvent présenter des pathologies chroniques qui les rendent vulnérables aux infections respiratoires aiguës basses, dont le COVID-19.

Ils doivent être repérés et faire l'objet d'une attention particulière quel que soit leur lieu de vie et de prise en charge.

A ce jour, il semble que la contagiosité des enfants soit inférieure à celle des adultes.

Actions de prévention pour limiter l'entrée du virus

Les Salariés :

✕ Informer des consignes particulières d'accueil. Les consignes sont affichées dans la crèche et connues de tous les salariés.

- Conseiller de laver les habits à 60°C.
- Distribuer les conseils sur le lavage des mains, sur les repas (lavage des aliments, ...) et sur le suivi des maladies...

✕ Afficher et informer les salariés sur les gestes barrières, les faire appliquer.

- **Se laver les mains et avant-bras au savon pendant au moins 30 secondes, à défaut procéder à l'identique avec un gel hydroalcoolique :**

- Obligatoirement à l'arrivée dans l'établissement
- Régulièrement, au-moins une fois par heure

- **Ne pas se toucher le visage**

- **Tousser ou éternuer** dans son coude

- **Se moucher dans des mouchoirs à usage unique**, à jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac poubelle, ensuite se laver les mains et avant-bras. Penser à jeter le sac poubelle quotidiennement

- **Aérer les locaux** régulièrement quand cela est possible

✕ Afficher et informer les salariés sur le port des EPI.

✕ Dès les premiers symptômes chez un salarié, celui-ci reste chez lui et informe son employeur.

- **Prévenir les autres salariés, mettre en œuvre les protocoles prévus à cette situation.**

- Conseiller les salariés de prendre régulièrement leur température.
- Prise de température obligatoire avant de venir travailler.

Les Usagers

✕ Informer des consignes particulières d'accueil. Les consignes sont affichées dans la crèche et connues de toutes les familles.

- Conseiller les parents de laver les habits de enfants à 60°C.
- Distribuer les conseils aux parents sur le lavage des mains, sur les repas (lavage des aliments, ...) et sur le suivi des maladies...
- Attirer l'attention des parents sur le fait que seuls les enfants en bonne santé peuvent être accueillis dans la crèche.

✕ Afficher et informer les usagers sur les gestes barrières, les faire appliquer.

- **Se laver les mains et avant-bras au savon pendant au moins 30 secondes, à défaut procéder à l'identique avec un gel hydroalcoolique :**

- Obligatoirement avant et après l'ouverture du portillon extérieur
- Obligatoirement avant l'ouverture de la porte de l'accueil

- **Ne pas se toucher le visage**

- **Tousser ou éternuer** dans son coude

- **Se moucher dans des mouchoirs à usage unique**, à jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac poubelle, ensuite se laver les mains et avant-bras. Penser à jeter le sac poubelle quotidiennement

✕ Afficher et informer les usagers sur le port des EPI (masques) : obligatoire dans la structure pour les adultes dès le premier portillon extérieur.

- Inciter les parents à porter régulièrement le masque pour que les enfants s'habituent à ce visuel.

✕ Dès les premiers symptômes chez un usager (parents ou enfants), celui-ci reste chez lui et informe la structure. - **mettre en œuvre les protocoles prévus à cette situation.**

Actions Préventives pour réduire la transmission du virus

Les Salariés

✘ Informer des consignes particulières d'accueil avant la date de début du post confinement. Les consignes sont affichées dans la crèche et connues de toute l'équipe. Une mise en œuvre « à blanc » avant l'ouverture de la structure est recommandée.

Arrivée et tenue des salariés :

✘ Prévoir une entrée dédiée au personnel.

✘ Afficher et informer les salariés sur le port des EPI (masques) : obligatoire dans la structure.

- Entrée du personnel par la baie vitrée de la cuisine après un lavage des mains et avant-bras de 30 secondes par solution hydroalcoolique mise à disposition.
- Quitter les chaussures extérieures. Les mettre dans un sac plastique. (Stockées dans le vestiaire)
- Passer par le bureau pour aller à la salle du personnel (en limitant le contact avec toutes les surfaces). Le premier salarié ouvre les portes.
- Prévoir 2 tenues de travail par salarié à la crèche qui seront lavés un jour sur 2.
- Prévoir une paire de chaussures pour l'intérieur de la crèche et une paire de chaussures pour la cour de la crèche. Ne pas utiliser les chaussures de ville dans la cour de la crèche.
- Entrée dans la salle du personnel : un par un.
- Le salarié met sa tenue de travail (n'importe quel vêtement civil lavable à 60°C, manches courtes ou ¾ pour faciliter le lavage des mains et avant-bras, dédié à la crèche), ses chaussures de travail et son masque spécifique pour la crèche. (Ongles coupés courts et sans vernis, pas de bijoux, cheveux attachés, pas de maquillage, pas d'huiles essentielles, de massage ou crèmes corporelles...) Pas de masques personnels.
- Le salarié va ensuite à la salle de bain se laver les mains et avant-bras 30 secondes avec le savon.
- Une fois tous les salariés prêts, ils referment la baie vitrée et la porte du bureau. Ils sélectionnent et installent les jeux dans l'espace enfant (salle de vie et salle à manger).
- Un salarié se charge de désinfecter les deux portillons et laisse le premier portillon ouvert.

Départ des salariés :

✘ Ne pas rapporter les vêtements de travail à la maison.

- Enlever le masque **qui sera lavé par la crèche**, selon les procédures.
- Si possible prendre une douche avant de mettre les vêtements de ville,
- Remettre un autre masque pour la ville (si nécessaire),
- Nettoyage des surfaces par le dernier salarié sur le chemin de sortie.
- Désinfecter les chaussures de travail
- Se laver les mains et avant-bras avant d'ouvrir le deuxième portillon et nettoyer les portillons en les fermant avec les lingettes imbibées de virucide NF EN 14 476.

✘ Afficher et informer les salariés sur les gestes barrières, les faire appliquer.

- **Toujours respecter la distance minimale d'1 mètre entre deux personnes** (postes de travail, lieu de pause et de restauration, vestiaires...)
- **Ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser**
- **Se laver les mains au savon pendant au moins 30 secondes, à défaut procéder à l'identique avec un gel hydroalcoolique :**
 - Le matin avant tout contact avec les enfants ;
 - Après tout contact avec l'un des parents
 - Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
 - Avant et après chaque change ;
 - Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
 - Après s'être mouché, avoir toussé, éternué

- Avant et après avoir effectué des soins d'hygiène à un enfant.
- Toutes les heures
- Avant et après chaque pause cigarette

Les équipements de protection Individuelle :

Le port du masque a été rendu obligatoire pour les professionnels de la petite enfance. On peut le compléter par le port de visière qui évitent les projections dans les yeux et peuvent aussi être une alternative pour enlever le masque quand l'enfant a besoin de voir le visage et d'être rassurée mais si elle protège des gouttelettes émises après une toux, elle ne protège pas des particules en suspension. Les deux faces doivent être lavées.

- Les masques ne doivent pas être portés plus de 4 heures.
- Le port du masque nécessite des précautions particulières d'utilisation et impose de ne pas le manipuler ou le toucher tant qu'il est en place.
- Masques tissu catégorie 1 filtration >90%, NORME AFNOR, Agréée DGA + Prévoir un petit stock de masques jetables.
- Le masque doit être changé dès qu'il est mouillé ou souillé. Il est important de se laver les mains et avant-bras avant et après le retrait du masque.
- Le port du masque ne doit pas faire oublier les mesures d'hygiène
- Le stocker dans une poche hermétiquement avant passage en machine à laver à 60°C minimum 30 minutes. Séchage mécanique. Achat des poches hermétiques ou sacs hydrosolubles.
- Une fois lavés, les masques peuvent être repassés (120/130°) et doivent être stocker dans un sac hermétique individuel.
- Les masques lavables seront numérotés et associés à un salarié spécifique. Un fiche de suivi du nombre de lavage sera à renseigner.
- Installation d'une machine à laver et une solution séchante (Lave à laver + sèche-linge ou ensemble).

Organisation du temps de travail

✕ Aménager les horaires et la disposition des lieux de pause afin de réduire les contacts, de permettre le nettoyage régulier des mains et avant-bras

✕ Individualiser les postes.

✕ Limiter les accès aux espaces de convivialités :

- Repenser les modalités de prise des repas
- Proscrire les torchons et linges à main et utiliser des essuie-mains papier à usage unique
- Pas de partage des tasses, des couverts, etc...
 - Réduire la journée d'accueil afin de réduire le nombre de personnel présent par journée (pour réduire les contacts) : toujours un responsable présent.
 - L'organisation de la journée sera revue afin que les salariés puissent régulièrement se laver les mains et avant-bras et un temps de ménage sera prévu pendant le temps de sieste des enfants.
 - L'organisation de la prise de repas du personnel se fera principalement en extérieur en respectant la distanciation physique ou à des espaces-temps différents (si à l'intérieur). Pas d'agglutination de personnes devant la cafetière, le micro-ondes...
 - Par journée, les tâches de manutention seront associées à un salarié spécifique pour réduire les différents contacts (1 salarié s'occupe du réassort de couches, 1 du ménage, 1 du repas,...)

✕ Les échanges et les réunions en présentiel sont, autant que possible, supprimés avec recours aux visioconférences et au téléphone. Si non, leur fréquence, durée et nombre de participants doivent être limités avec application des mesures barrières.

- La majorité des réunions d'équipe en présentiel sont suspendus. Elles pourront être cependant réalisées en distanciel (retour d'expériences, analyse de pratiques quotidiennes).
- Une réunion bilan respectueuse des gestes barrières et de la distanciation physique sera organisée, afin de faire le point sur la nouvelle organisation.

⌘ Revoir les pratiques quotidiennes :

- Délimiter des espaces de travail (par exemple marquage au sol, nombre de personnes limité, affichage)
- Désinfecter le matériel partagé en début et en fin de pause (chaises...)
- Pas de téléphone portable, hormis celui de la crèche qui doit être désinfecté quotidiennement ou après usage (si usage partagé) avec une lingette imbibée de virucide.

Accueil du public :

⌘ Mettre en place une distance de sécurité avec les usagers

Avant l'arrivée des usagers :

- Mettre en place la signalétique
- Disposer une solution hydroalcoolique avant et après le deuxième portillon.
- Laisser la porte de l'accueil ouverte et prévoir une solution hydroalcoolique à l'entrée (dans le préau)

A l'entrée du parent et son enfant,

- Rappeler, si nécessaire, les règles de fonctionnement (adulte doit avoir un masque dans la structure, 1 accompagnant par enfant, 1 adulte et 1 enfant à la fois dans l'accueil, l'adulte ne touche pas la barrière de la salle de vie, l'adulte respecte la zone de courtoisie avec le salarié qui fait l'accueil, 10 enfants maximum présents dans la structure, ...)
- Recueillir les informations sur l'enfant en gardant les gestes barrières et notamment la distanciation physique et en réduisant au maximum le temps de présence de l'adulte.
- Ouvrir la barrière et laisser entrer l'enfant. Seuls les bébés seront transmis de bras à bras.
- Amener l'enfant pour un lavage des mains et avant-bras 30 secondes avec du savon.
- Le salarié se lave également les mains et avant-bras selon la procédure.

- Pas d'activités de groupe dans des pièces trop petites.

Transmission du départ :

- A l'arrivée du parent, rappeler, si nécessaire, les règles de fonctionnement (adulte doit avoir un masque dans la structure, 1 accompagnant par enfant, 1 adulte et 1 enfant à la fois dans l'accueil, l'adulte ne touche pas la barrière de la salle de vie, l'adulte respecte la zone de courtoisie avec le salarié qui fait l'accueil, ...)
- Transmettre brièvement les informations sur l'enfant en gardant les gestes barrières et notamment la distanciation physique. Proposer si nécessaire une transmission par voie dématérialisée.
- Ouvrir la barrière et laisser sortir l'enfant. Seuls les bébés seront transmis de bras à bras.
- Ensuite, le salarié se lave également les mains et avant-bras selon la procédure.

Repas :

- Organisation des repas suivant la méthode HACCP,
- Port du masque par les salariés y compris pendant les biberons et le goûter et mettre la blouse lavable à 60°
- Repas en petits groupes de 4 enfants maximum,
- Lavage des mains et avant-bras à l'eau et au savon, séchage avec serviettes à usage unique,
- Préserver la relation individuelle, pour compenser la présence du masque. Respect des référents (pas de « défilé » des visages).
- Le salarié en charge de la confection des repas, ne va pas au contact des enfants. Les plats sont déposés sur le chariot et les salariés à table récupèrent les plats.
- Pour la réception des repas, lors de la livraison par un prestataire extérieur :
 - Le livreur ne passe pas le deuxième portillon.

- Un salarié se lave les mains et les avant-bras **au savon pendant au moins 30 secondes, à défaut procéder à l'identique avec un gel hydroalcoolique.**
- Le salarié réceptionne les repas et les entrent dans la cuisine, en limitant le contact avec tout le plan de travail et les éléments de la cuisine. Utilisation des chaussures de cour pour se rendre au portillon.
- Les conteneurs sont désinfectés avec lingettes micro-filtre imprégnées du virucide NF EN 14 476.
- Le salarié se lave les mains et les avant-bras **au savon pendant au moins 30 secondes, à défaut procéder à l'identique avec un gel hydroalcoolique.**
- Le salarié prend les températures.
- Enlever le plastique d'emballage et désinfecter les gastros avant d'être manipulés et rangés dans le réfrigérateur et les espaces de la cuisine.
- Désinfection du plan de travail.
- Lavage des mains et des avant-bras, après chaque contact avec les conteneurs extérieurs.

Change :

- Précautions particulières pour les changes : lavage de mains et avant-bras entre chaque enfant,
- Désinfection des tapis de change et de la table à langer après chaque change (proscrire l'usage des sprays qui pulvérisent des gouttelettes qui retombent sur les enfants, préférer l'usage des flacons contenant le désinfectant choisi),
- Port de « sur blouses », sac poubelle à proscrire, selon les besoins.
- Usage des gants en fonction de leur disponibilité, (**possibilité d'une élimination fécale du covid 19 lors de la manipulation et l'élimination des couches**). Dans le cas de port de gants changement de gants à chaque change et lavage des mains et avant-bras après chaque changement
- Nettoyage des cuvettes et boutons de chasse des WC et pots **individuels** après chaque usage,
- Lavage des mains et avant-bras, séchage avec serviettes à usage unique
- Mise à disposition de poubelles à couvercle et commande à pédale, équipées de sacs poubelles.
- Les poubelles seront vidées 2 fois par jour dans un conteneur disposé après le premier portillon.

Sieste et utilisation des dortoirs :

- ✕ Assigner un lieu de couchage et des draps à un enfant.
- ✕ Garder une distance de 1 mètre entre chaque lit.
- ✕ Laver les mains et les avant-bras des enfants **AVANT LA SIESTE au savon pendant au moins 30 secondes.**
- ✕ Changer les draps à chaque sieste et d'en la mesure du possible les laver chaque jour, sauf si les draps sont attribués par enfant.
- ✕ Désinfecter avec le Virucide NF EN 14 476 les lits et couffins si autre enfant.
- ✕ Ne pas mélanger dans la machine à laver les draps et les tenues de travail.
- ✕ Prendre la température des enfants avant la sieste.
- ✕ Eloigner le plus possibles les lits les uns des autres.

Entretien des locaux et du matériel :

- ✕ Nettoyer régulièrement les espaces (surfaces et sols), les locaux et le matériel de travail (barrières, barreaux des lits, sanitaires...) (Produits habituels de ménage)
- ✕ Désinfecter à la fermeture les espaces (surfaces et sols), les locaux et le matériel de travail (barrières, barreaux des lits, sanitaires...) (virucide NF EN 14 476)

Temps d'entretien :

- Mise en place de 8h15 à 8h30.
- Nettoyage de la cuisine après le repas
- Nettoyage pendant la sieste

- Nettoyage de la cuisine après le goûter
- Nettoyage et désinfection après le départ des enfants.
- Si salarié ou enfant ayant des symptômes, nettoyage et désinfection à chaque détection.

Le nettoyage est fréquent, la désinfection ne doit pas être routinière (toxicité des produits, résistance des bactéries...).

- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Pas d'utilisation de l'aspirateur pour éviter les aérosols.
- Aération très fréquente des dortoirs et sanitaires/salle(s) de change (lieux confinés),
- Les étapes :
 - o 1. Balayage humide des sols avec gazes à usage unique.
 - o 2 Nettoyage seau et serpillière avec un détergent classique pour éviter les bactéries.
 - o 3. Uniquement à la fermeture, nettoyage seau et serpillière avec le virucide NF EN 14 476.
- Pour les surfaces, nettoyage avec lingettes micro-filtre imprégnées de produit ménager.
- Pour les surfaces, à la fermeture, désinfection avec lingettes micro-filtre imprégnées du virucide NF EN 14 476.
- Tenue du personnel effectuant l'entretien : gants jetables résistants, lunettes de protection (si disponible), chaussures de travail fermées.
- A la fin de l'entretien, désinfecter les outils de ménage avec lingettes micro-filtre imprégnées du virucide NF EN 14 476.
- Les gazes jetables et ordures ménagères sont mis dans un sac plastique noué une fois terminé. Ce sac sera ensuite jeté dans un sac poubelle et placé dans le container d'ordures ménagères.
- Mise à disposition de poubelles à couvercle et commande à pédale dans toutes les pièces de vie, équipées de sacs poubelles.
- Les poubelles seront vidées 2 fois par jour dans un conteneur disposé après le premier portillon. Les salariés n'ont pas besoin de sortir de la cour de la crèche. Demande à la mairie fournit petit conteneur sur roue dans la cour de la crèche.
- Désinfecter les réfrigérateurs, les congélateurs et les zones humides (virucide NF EN 14 476)
- Lavage des draps, turbulettes, bavoirs, masques du personnel, habits du personnels, lingettes nettoyant, lingettes microfibrés et, le cas échéant, gants et serviettes individuelles, à 60°C.
- Récupérer le linge de lit en le roulant délicatement, pas le secouer. Et l'apporter directement à la machine à laver. Selon les contraintes de fonctionnement, décaler le plus possible dans le temps la récupération du linge de lit et le réveil des enfants et aérer le dortoir.
- Attention à faire nettoyer :
La VMC avant la réouverture de la crèche,
La climatisation avant l'été et ne l'utiliser que quand les enfants et le personnel ne seront pas dans la pièce ou dans son axe si l'installation des climatisations le permettent.

Gestion des jouets et des activités :

- Mettre de côté les jouets ne pouvant être désinfectés.
- Laver les jouets et jeux en tissu quotidiennement à la machine à laver à 60°C, éviter les tissus qui ne supportent pas cette température de lavage,
- Les plastiques gardent le virus : donc désinfection ou lavage quotidien au lave-vaisselle à 60°C,
- Jeux de transvasement : prévoir une rotation des stocks de matériel (riz, pâtes, etc.) mis en attente (« quarantaine ») dans des récipients (proscrire le plastique) fermés.
- Jeux de manipulation (pâte à modeler) : préférer les matériaux naturels lavables,
- Doudous : ils doivent rester à disposition des enfants, donc prévoir un système de rangement non contaminable. Privilégier des doudous qui restent à la crèche, les donner que si vraiment besoin. Les ranger dès qu'ils sont inutiles.

- Privilégier les jeux de faire semblant (jeu du docteur), d'imitation (poupées), les chants, comptines et histoires,
- Privilégier les activités en plein air, quand cela est possible, mais pas de sorties en transport collectif ni rassemblement.
- Il est intéressant pour les enfants de penser à laisser à leur disposition du matériel et des jeux identiques ce qui favorisent l'imitation et limitent les conflits ...
- Prévoir des caisses de jeux par demi-journée. Les jouets seront désinfectés le soir.
- Limiter le nombre de jeux à disposition pour gérer les « stocks » désinfectés et à désinfecter et attendre le temps de contact du virucide. (Affiches à prévoir : dernière utilisation)

Retour après le confinement :

Après 3 semaines de fermeture, le virus ne peut pas survivre.

⌘ Nettoyer les espaces (surfaces et sols), les locaux et le matériel de travail (barrières, barreaux des lits, sanitaires...) (Produits habituels de ménage)

⌘ Désinfecter les réfrigérateurs, les congélateurs et les zones humides (virucide NF EN 14 476)

⌘ Faire couler l'eau des robinets après le confinement pour nettoyer les canalisations.

⌘ Lorsque les réseaux d'eau chaude et d'eau froide n'ont pas été utilisés pendant plusieurs semaines, purger les réseaux et effectuer dès que possible, lorsque l'établissement dispose de points d'usage à risque (douches, douchettes), des prélèvements pour l'analyse de légionnelles sur le réseau d'eau chaude sanitaire (en application de l'article 3 de l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire) ; dans l'attente des résultats, les points d'usage à risque (douches, douchettes) ne doivent pas être utilisés, tout en veillant à une circulation régulière de l'eau dans le réseau d'eau chaude sanitaire par un soutirage de l'eau en ces points (toutes les 48h, laisser couler l'eau 5 min ou jusqu'à stabilisation de la température);

⌘ Désigner au sein de l'équipe de l'établissement un Référent Covid-19 (médecin référent de l'établissement ou professionnel paramédical de l'équipe, référent technique dans le cas des micro-crèches) vers qui les autres membres de l'équipe pourront demander conseil sur toutes les questions relatives à l'accueil des enfants dans le contexte de l'épidémie ;

⌘ Identifier auprès de sa PMI son Référent Covid-19 Petite enfance ; noter les moyens de le joindre ;

Symptôme chez un salarié :

⌘ Dès les premiers symptômes chez un salarié, celui-ci rentre directement à son domicile

- **Isoler le salarié.**
- **Aérer les locaux**
- **Prévenir les autres salariés, mettre en œuvre les protocoles prévus à cette situation.**
- **Organiser le retour à domicile.**
- **Demander au salarié de prévenir son médecin ou en fonction de la gravité le SAMU.**
- **Ménage immédiat des parties communes.**
- **Retour au-moins 8 jours après le début des symptômes et/ou au-moins 48 heures après la disparition de tous les symptômes. Protection Individuelle obligatoire.**

Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.

Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contacttracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées en amont ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez un salarié ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage sont les suivantes : (Si confirmation par le médecin traitant).

Entretien des locaux :

⌘ Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.

Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent par l'objet des différentes opérations suivantes :

⌘ Nettoyer les sols et surfaces avec une bande à usage unique imprégnée d'un produit détergent ;

⌘ Rincer à l'eau du réseau avec une autre bande à usage unique imprégnée ;

⌘ Laisser sécher ;

⌘ Puis désinfecter les sols et surfaces avec une bande à usage unique imprégnée différente des deux précédentes. Le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).

⌘ Tenue du personnel : surblouse à UU, gants de ménage résistants, lunettes de protection (en cas de risques d'éclaboussures de matières organiques ou chimiques) ; bottes ou chaussures de travail fermées.

⌘ Elimination des bandes de lavage UU avec les DASRI ou selon une filière industrielle spécifique.

⌘ Contact avec filière pour anticiper le traitement des DASRI ?

Entretien du linge :

Manipuler le linge de l'enfant contaminé avec soin.

⌘ Ne pas le serrer contre soi.

⌘ Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver. Si la machine à laver n'est pas au même niveau du bâtiment ou si l'accès à la machine nécessite d'ouvrir manuellement plusieurs portes, mettre le linge dans un sac hydrosoluble (de préférence un sac hydrosoluble à faible température) et le fermer. Mettre le sac directement en machine.

⌘ Température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.

Les Usagers

⌘ Afficher et informer les usagers sur les gestes barrières, les faire appliquer.

- **Toujours respecter la distance minimale d'1 mètre entre deux personnes** (postes de travail, lieu de pause et de restauration, vestiaires...)
- **Ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser**
- **Enfant : Se laver les mains et avant-bras au savon pendant au moins 30 secondes, à défaut procéder à l'identique avec un gel hydroalcoolique :**
 - A l'arrivée de l'enfant
 - Avant et après chaque repas ;
 - Avant chaque sieste ;
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
 - Après chaque mouchage
 - Toutes les heures
- Lavage régulier du visage,
- Prévoir des bavoirs, serviettes et mouchoirs jetables en quantité suffisante, notamment pour essuyer les enfants qui bavent,
- Si la crèche souhaite conserver l'usage des bavoirs, serviettes, gants en tissu, prévoir la quantité nécessaire par enfant pour un usage unique, le stockage hermétique et le lavage à 60°C par la crèche.

Les conditions d'accueil :

- Pas d'accueil d'enfants qui ont de la fièvre, le nez qui coule abondamment ou qui toussent,
- Accueil de 10 enfants maximum,
- Demander la mise à jour des vaccins pour les petits qui ont pu ne pas aller chez le médecin pendant le confinement,
- Préparer un rituel pour l'arrivée, pour se saluer et dédramatiser l'usage du masque (toutes les idées pour limiter les contacts en jouant sont bienvenues),

Les équipements de protection Individuelle :

- L'accès à la crèche à partir du premier portillon n'est autorisé uniquement aux adultes ayant un masque de protection. Pas de masques pour les enfants.
- Information en amont et régulière des parents sur les bonnes pratiques du masque. Le port du masque nécessite des précautions particulières d'utilisation et impose de ne pas le manipuler ou le toucher tant qu'il est en place.
- Le port du masque ne doit pas faire oublier les mesures d'hygiène
- Prévoir un stock de dépannage de masques jetables.

Accueil du public :

⌘ Informer les usagers à l'entrée des modalités de fonctionnement de mouvement des personnes.

- Limiter le nombre de visiteurs/usagers, organiser les files d'attente (affiche, marquage, ...).
- Ajuster les plages horaires d'ouverture au public

⌘ Mettre en place une distance de sécurité avec les salariés

- Les enfants devront être accompagnés par un seul adulte.
- Les horaires d'arrivée seront précisés par la directrice afin de limiter l'accumulation des personnes au sein de la structure.

A l'arrivée sur la structure :

- A PARTIR DU PREMIER PORTILLON, MASQUE OBLIGATOIRE.
- Solution hydroalcoolique avant et après le deuxième portillon, se désinfecter les mains avant de toucher le portillon (poignée et loquet) (en entrant et en sortant).
- Dans la cour de la crèche, des panneaux indiquent le sens de la marche pour les personnes entrantes et les personnes sortantes de la structure.
- A l'angle du préau, une solution hydroalcoolique permettra une désinfection obligatoire des mains avant l'entrée dans l'accueil.
- La porte de l'accueil reste ouverte, ne pas la refermer et ne pas la toucher.
- Une famille à la fois dans le hall d'accueil.
- Ne pas toucher les barrières, la banque d'accueil. Limiter les contacts au casier et au porte-manteau.
- Ne pas dépasser la ligne de courtoisie, pour échanger avec le salarié.
- Laisser entrer l'enfant uniquement lorsque le salarié ouvre la barrière. Seuls les bébés seront transmis de bras à bras.
- Le temps d'échanges et de transmission devra être le plus court possible, sans dépasser 15 minutes.
- L'adulte ne pénètre pas dans la salle de vie.
- Limiter au maximum des affaires personnelles à la crèche. Seul le doudou est autorisé et sera rangé dans un sac hermétique jusqu'à nécessité. Privilégier un doudou qui reste en permanence à la crèche.
- **Prévoir les affaires de rechange de l'enfant pour toute la semaine. Ces vêtements seront stockés à la crèche. (Limiter les aller et venues d'éléments extérieurs à la structure)**
- Les documents à retourner à la crèche seront déposés dans une bannette, pour une mise en quarantaine avant traitement. Privilégier l'envoi en version dématérialisée.

Départ de l'adulte :

- Suivre les panneaux pour sortir, respecter les lignes d'attente pour une bonne circulation des personnes.
- Se désinfecter les mains avant de toucher le portillon.

Transmission du départ (le soir) :

- Les horaires de départ seront précisés par la directrice afin de limiter l'accumulation des personnes au sein de la structure.
- Les transmissions seront brèves en gardant les gestes barrières et notamment la distanciation physique. Possibilité de transmission par voie dématérialisée.
- Ne pas toucher les barrières, la banque d'accueil. Limiter les contacts au casier et au porte-manteau de l'enfant.
- Ne pas dépasser la ligne de courtoisie, pour échanger avec le salarié.
- Le salarié d'accueil ouvrira lui la barrière et fera sortir l'enfant. Seuls les bébés seront transmis de bras à bras.

Repas :

- Privilégier les repas fournis par la crèche.
- Sinon Repas apportés dans une boîte hermétique en verre et rangée par le salarié.

Symptôme chez un usager :

✕ Dès les premiers symptômes chez un enfant, contacter immédiatement la famille pour un retour à domicile.

Chez l'enfant, la fièvre est souvent le seul signe (plus de 38°) ; il peut y avoir également de la toux, et des difficultés respiratoires, diarrhée, ...

- **Prévenir les salariés, mettre en œuvre les protocoles prévus à cette situation.**
- **Isoler l'enfant.**
- **Le salarié avec l'enfant doit avoir un masque et une visière.**
- **Si possible mettre un masque pédiatrique à l'enfant en attendant son parent.**
- **Informers les parents pour un retour à la maison.**
- **Si aggravation, prévenir le 15.**
- **Conseiller aux parents appeler le médecin traitant.**

Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.

Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contacttracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées en amont ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez un salarié ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage sont les suivantes :

Entretien des locaux :

✕ Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.

✕ Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent par l'objet des différentes opérations suivantes :

- ✕ Nettoyer les sols et surfaces avec une bande à usage unique imprégnée d'un produit détergent ;
- ✕ Rincer à l'eau du réseau avec une autre bande à usage unique imprégnée ;
- ✕ Laisser sécher ;

✕ Puis désinfecter les sols et surfaces avec une bande à usage unique imprégnée différente des deux précédentes. Le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).

- ⌘ Tenue du personnel : surblouse à UU, gants de ménage résistants, lunettes de protection (en cas de risques d'éclaboussures de matières organiques ou chimiques) ; bottes ou chaussures de travail fermées.
- ⌘ Elimination des bandes de lavage UU avec les DASRI ou selon une filière industrielle spécifique.

Entretien du linge :

Manipuler le linge de l'enfant contaminé avec soin.

- ⌘ Ne pas le serrer contre soi.

- ⌘ Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver. Si la machine à laver n'est pas au même niveau du bâtiment ou si l'accès à la machine nécessite d'ouvrir manuellement plusieurs portes, mettre le linge dans un sac hydrosoluble (de préférence un sac hydrosoluble à faible température) et le fermer. Mettre le sac directement en machine.

- ⌘ Température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.

Plan de communication

Avec le personnel

- ✕ A distance, par la diffusion et l'élaborer du présent plan.
- ✕ En présentiel, (pré-reprise du personnel), en respectant les gestes barrières et la distanciation physique : journée pour se former aux gestes barrières, à la bonne utilisation des EPI et des protocoles, les gestes à avoir à la maison pour préparer la reprise, les comportements à avoir en cas de symptôme, Préparation des locaux et installation de la signalétique.

Avec les usagers

- ✕ Diffusion à distance du plan de reprise, avec l'organisation et les protocoles.
- ✕ Diffusion de documentation : gestes barrières, bonne utilisation des EPI, gestes à avoir à la maison pour préparer la reprise, les comportements à avoir en cas de symptôme,
- ✕ Répondre aux questions et aux interrogations par voie dématérialisée.

Gestion matérielle :

Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.

Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.

	Quantité
Masques tissu catégorie 1 filtration >90%, NORME AFNOR, Agréée DGA pour le personnel	3/salarié/jour
Masques Jetables (Dépannage salarié + dépannage parents)	Petit stock
Solution hydroalcoolique : 2 distributeurs deuxième portillon (avant et après) 1 distributeur à la baie vitrée de la cuisine 1 distributeur à l'entrée de l'accueil 8 distributeurs (1 par pièce)	12 (+réassort)
Savon liquide pour les distributeurs classiques.	réassort
Papier essuie-main jetable (fonctionnement habituel)	réassort
Lingettes désinfectantes imbibées d'un virucide NF EN 14 476 :	50/semaine
Détergent Classique	3/Semaine
Virucide NF EN 14 476	3/semaine
Visière	Selon salariés
Gants jetables	Réassort
Thermomètre	1
Poches hermétiques	60/semaine
Sacs hydrosolubles	40/semaine
Sacs à zip pour les doudous	réassort
Sacs à linges sales (3 couleurs différentes)	3
Corbeille à linges	2
Liquide vaisselle pour lave-vaisselle	réassort
Liquide rinçage pour lave-vaisselle	réassort
Sel régénérant pour lave-vaisselle	réassort
Lessive pour Machine à laver	réassort
Anticalcaire pour machine à laver	réassort
Gazes à usages uniques pour balayage humide	réassort
Signalétique pour l'extérieur	1
Signalétique de circulation	1

Affichage de rappel des protocoles, gestes barrières, règles de distanciation physique	3/affiche
Poubelles à pédales	4
Sacs poubelles (20L, 30 L, 40L)	réassort
Bande à Usage Unique (1 à imprégner de détergent, 1 pour rincer, 1 à imbiber de virucide)	3/pièces
Surblouse à usage unique	
Sacs DASRI + Contact avec une filière industrielle spécifique	

Outils pour application

Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles.

- Plan de circulation
- Fiche synthétique
- Signalétique
 - o Gestes barrières / Distanciation physique / Zone d'attente